

1^{er} degré : « Pôle Emploi » à la rescousse de l'IA dans le Loiret !

Constat alarmant : la pénurie de postes dans le premier degré est bien réelle ! Au 1 avril 25 postes étaient vacants dans le Loiret et donc 25 classes se retrouvaient sans enseignant. L'administration a proposé à 14 personnes sur liste complémentaire ou à l'ESPE de prendre un poste à 100%. 12 l'ont accepté. Devant le manque encore criant de postes à pourvoir la DSDEN a alors procédé à des recrutements express via des annonces sur pôle emploi. Quelques candidats ont ensuite passé un entretien avec des responsables de la DSDEN. D'autres candidats devraient être recrutés sur les mêmes modalités.

Lundi 30 mars une enseignante recrutée par annonce est arrivée dans une école de Fleury-les-Aubrais (Pierre et Marie Curie) provoquant un vif mécontentement de l'équipe enseignante, non pas envers la nouvelle collègue mais par rapport aux modalités de recrutements. L'équipe enseignante a tout de suite interpellé les services de l'inspection. Dès le lendemain, une réunion avait lieu avec l'inspectrice de circonscription pour répondre aux questionnements légitimes de l'équipe.

Certes, le recrutement d'étudiants pour effectuer des remplacements ponctuels voire annuels n'est pas nouveau notamment dans les établissements du secondaire. Nommés vacataires ou contractuels, ils se retrouvent, sans avoir passé aucun concours, responsables de classes.

Nous rappelons que les méthodes de recrutement des PES commençant à 100% dans les classes ont été abandonnées, preuve qu'elles n'étaient pas satisfaisantes. On assiste là à une véritable régression.

Ce type d'emploi précaire pose à l'évidence le choix du recrutement et des modalités de suivi du collègue. Tout d'abord, un simple entretien ne suffit pas à évaluer les compétences d'une personne. Ensuite, même s'il n'est pas demandé aux enseignants de prendre en charge la formation de la collègue, le suivi est assuré dans les faits par l'équipe enseignante présente tous les jours sur le terrain.

Comment une conseillère pédagogique ou un formateur déjà largement sollicité par le travail de suivi des PES peut-il avoir encore en charge le suivi régulier d'une ou plusieurs enseignantes supplémentaires ? On peut avoir la certitude que l'équipe accompagnera la collègue dans les moments difficiles, mais on peut aussi déplorer les conséquences que cela peut avoir sur son fonctionnement et sa charge de travail, le tout dans un secteur difficile.

Sud Education dénonce des recrutements effectués à la hâte, montrant à l'évidence le manque criant de recrutements suffisants d'enseignants, dû en grande partie à la politique d'austérité poursuivie malgré les annonces de principe du début du quinquennat.

Sud Education souhaite que les collègues employés bénéficient d'une véritable formation et d'un suivi à la hauteur des enjeux éducatifs.

Enfin, Sud Education rappelle qu'il se prononce pour la titularisation sans condition de l'ensemble des personnels précaires.